



A partir de la photo de la surface isolée

1. Prenez en photo la surface isolée

« Surface isolée façade nord »

2. Indiquez dessus les mesures relevées pour justifier la surface déclarée (cf. exemple)

Il n'est pas possible de calculer la surface isolée en pratiquant la méthode de vide pour plein.

Vous devez déduire la surface des ouvertures à la surface isolée de vos murs

NB : vous devez aussi joindre la photo de votre télémètre avec la mesure de surface prise par ce dernier



$$L \times h = 7 \times 6 = 42\text{m}^2$$

- 3 fenêtres ($1,25\text{m}^2 \times 3 = 3,75\text{m}^2$)
- 1 porte = 2m^2

$$\text{Surface mur} = 42\text{m}^2 - 3,75\text{m}^2 - 2\text{m}^2$$

$$\text{Surface mur isolé} = 36,25\text{m}^2$$

A partir d'un plan/calepinage

- 1. Fournir un croquis avec les mesures relevées (longueur et largeur) pour justifier de la surface isolée**

- 2. Envoyez la copie de ce plan avec votre facture**



A partir d'un croquis

- 1. Fournir un plan de calepinage avec les mesures relevées (longueur et largeur) pour justifier de la surface isolée**

- 2. Envoyez la copie de ce plan avec votre facture**

